



Cabinet de Secrétaire d'Etat chargé du Logement

Paris, le 9 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Logement d'Abord : d'une stratégie partagée à une mise en œuvre opérationnelle

Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du Logement, se félicite de l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'hébergement lors des Assises Nationales du « Logement d'Abord » qui ont clôturé 2 mois de travail au niveau local à travers les 8 assises interrégionales. Ce travail va permettre une mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du « Logement d'Abord » sur tout le territoire au bénéfice des publics concernés.

Aujourd'hui, le nombre de places d'hébergement pour les personnes sans abri s'élève à un niveau record de **116 000 places, soit 27% de plus qu'en 2007**. Un plan d'humanisation sans précédent a permis d'engager 500M d'euros de travaux pour améliorer la qualité de vie dans les centres d'hébergement. Cependant, pour améliorer le service rendu aux personnes sans abri la priorité n'est pas de continuer à augmenter le nombre de places d'hébergement, mais de tout mettre en œuvre pour faciliter leur accès à un véritable logement.

La stratégie du « Logement d'abord », partagée par le Gouvernement et les associations, consiste à proposer aux personnes sans domicile fixe l'accès le plus direct possible à un logement pérenne, adapté à la situation du ménage, et avec un accompagnement social quand cela est nécessaire.

« Cette stratégie, remet la personne au centre du dispositif, elle correspond mieux aux attentes des personnes sans-abri car elle leur évite un parcours « en escalier » passant de l'hôtel, de l'hébergement d'urgence à un logement temporaire, avant d'arriver, éventuellement, dans un véritable logement. Certaines familles restent plusieurs années à l'hôtel : ce n'est pas une solution humainement acceptable », souligne Benoist Apparu.

Contacts presse :
Cabinet de Benoist Apparu

01 40 81 89 53

Dernière étape de ces deux mois d'échanges réunissant usagers, associations, bailleurs sociaux, collectivités locales et services de l'Etat , **les Assises Nationales ont permis à l'ensemble des acteurs, de se fixer une stratégie claire et des priorités opérationnelles pour une mise en œuvre concrète et collective du « Logement d'Abord »** à destination des personnes sans-abri et mal logées

Ces Assises ont permis de mieux comprendre les expériences menées dans d'autres pays Européens, et de définir les conditions de réussite de la réforme en France. En décembre 2010, une conférence Européenne de consensus tenue à Bruxelles a d'ailleurs recommandé la mise en place de cette stratégie.

En clôture des Assises, Benoist Apparu a précisé les moyens qui seront mis en œuvre dès 2012, pour améliorer concrètement les services rendus aux personnes sans abri. Ainsi, **les bailleurs sociaux seront davantage mobilisés pour accélérer le relogement** des personnes sans-abri qui sont actuellement en attente dans des hébergements ou des logements temporaires. **Des services d'accompagnement social seront développés ou renforcés** pour aider les personnes à bien s'intégrer dans leur logement et leur environnement. Enfin, **des pensions de famille supplémentaires seront créées** pour accueillir en résidence semi-collective les personnes les plus confrontées à l'isolement.

Le Ministre a également précisé ce qu'il fera pour assurer les conditions de la réussite de cette réforme :

-Après une hausse de 29% depuis 2007, le budget du secteur de l'hébergement et du logement adapté sera stabilisé sur la période 2010-2011-2012, conformément à l'engagement pris par le Premier Ministre devant les associations le 26 septembre. En période de contrainte budgétaire, cela est bien le signe que l'aide aux personnes les plus exclues est préservée.

- Comme souhaité par les associations, **une coopération constructive avec les départements sera recherchée**, afin de mener cette réforme de façon concertée, et selon les compétences de chacun.

-Un plan d'accompagnement au changement sera mis en œuvre sans délais.10 Territoires pilotes volontaires ont déjà été identifiés, pour mettre en œuvre la stratégie de « Logement d'abord » de façon exemplaire. Ils bénéficieront de crédits d'Ingénierie, et d'un appui de l'Agence Nouvelle des Solidarités actives afin de partager les bonnes pratiques, en vue de la diffuser sur l'ensemble du territoire.

Des instructions seront données aux préfets afin de mettre en œuvre cette feuille de route, et d'engager des actions concrètes, en concertation avec l'ensemble des acteurs, et selon les spécificités de chaque territoire.

Benoist Apparu appelle tous les acteurs à se mobiliser et à innover, « c'est aujourd'hui une responsabilité collective que d'orienter la dépense publique vers les actions les plus efficaces, celles qui servent le mieux les intérêts des personnes sans abri ».